

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1729

**Artikel:** Branle-bas général contre le prix des médicaments : le patron d'Helsana relance un débat utile  
**Autor:** Tille, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024304>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cependant poser la question: la réinsertion, par quels moyens et à quel prix? Sont envisagés le dépistage précoce, notamment dans le domaine difficile de l'invalidité psychique totale ou partielle, et aussi des mesures d'accompagnement et de contrainte.

Dans cette perspective, la loi comporte des atteintes graves à la liberté de la personne. Elle permettra d'annoncer (dénoncer) à la commission AI, sans son accord préalable, une personne présumée invalide. Ceux qui seront autorisés à faire cette démarche constituent un cercle large et aux motivations divergentes: employeur, famille, conjoint, médecin. Les délais d'absence au travail, tels qu'envisagés, sont fort courts: quatre

semaines. La commission AI aura des pouvoirs étendus. Elle pourra lever le secret médical ou imposer des sanctions, allant jusqu'à la suppression du droit à une rente.

Toutes ces dispositions nouvelles et liberticides révèlent en fait l'incertitude devant le traitement, à savoir la réinsertion, des invalides psychiques. Les réussites sont en ce domaine difficiles. Elles exigent un accompagnement mobilisant beaucoup de forces. Dans ce but, les effectifs des commissions AI seront augmentés. En revanche, du côté patronal, rien n'est garanti ni exigé. Or les carences psychiques sont particulièrement difficiles à intégrer dans une unité de production quelle qu'elle soit. Aussi les échecs de réinsertion

signifieront le renvoi à l'assurance-chômage ou, plus souvent encore, à l'aide sociale.

Ces difficultés pourraient être surmontées dans un climat constructif. Or ce climat est politiquement détestable. L'UDC, criant aux abus, réclame d'ores et déjà une 6ème révision qui serait un véritable démantèlement. Le Conseil national a été incapable de garantir durablement un financement, tant il a peur d'aborder l'électeur en défendant une hausse d'impôt.

La gestion du dossier de l'AI est une faillite politique grave et lamentable. Le [référendum](#) sera l'occasion de la sanctionner.

## Branle-bas général contre le prix des médicaments

*Le patron d'Helsana relance un débat utile*

Albert Tille (14 avril 2007)

**Le patron d'Helsana, la plus grande caisse maladie de Suisse, veut casser le système. Le prix des médicaments remboursés par l'assurance de base est fixé par l'Office fédérale de la santé publique. Helsana propose que les caisses négocient les prix directement avec les fabricants et les distributeurs.**

Les médicaments sont de 20 à 30% plus cher en Suisse que chez nos voisins. Plusieurs correctifs sont à l'œuvre pour atténuer ce triste record. L'utilisation des génériques progresse rapidement, stimulée

par un doublement de la participation financière des patients pour les médicaments originaux. Une modification de la [loi sur les médicaments](#) veut alléger la facture pour les hôpitaux. Des pressions s'exercent pour autoriser les importations parallèles. Ces remèdes, administrés ou proposés, ne sont pas suffisants pour le patron d'Helsana. Manfred Manser a l'habitude de tirer tous azimuts: contre les médecins et les hôpitaux, contre les pharmaciens par des rabais sur les médicaments vendus par correspondance. Il voudrait maintenant se substituer à l'OFSP qui, selon l'article 52 de

la LAMAL, fixe le prix des médicaments. Pour Manser, la concurrence exercée par les caisses serait plus efficace que la réglementation des prix par l'Etat.

Pour déterminer des prix économiquement corrects, l'OFSP respecte les règles de [l'Ordonnance](#) sur les prestations de l'assurance obligatoire. L'Office doit notamment tenir compte des prix appliqués dans des pays comparables, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas. L'exercice est régulièrement contesté. Les prix suisses restent trop élevés. L'autorité politique, ficelée par la

réglementation, ne fait pas le poids face au puissant lobby pharmaceutique. Cependant, le remède proposé par Manfred Manser ne trouve guère de soutien. Pour le surveillant des prix, interrogé par le *Tages Anzeiger* des prix négociés par 87 caisses maladie provoqueraient un véritable foutoir. Rudolf Strahm suggère que l'OFAS fixe les prix à la

sortie de la fabrique plutôt qu'au niveau de la vente au détail. On peut aussi se demander quel serait le pouvoir de négociation des caisses maladie. La loi les oblige de rembourser tous les médicaments inscrits dans la liste des spécialités. Elles n'ont donc pas la possibilité d'écarter les produits d'un laboratoire

qui refuserait des rabais. Elles pourraient certes tenter d'influencer l'achat de médicaments en offrant des rabais aux assurés. Les patients seraient peut-être tentés de réclamer à leur médecin des prescriptions avantageuses. Les médecins n'accepteraient pas cette incursion des caisses dans la manière de traiter un malade.

## Le plein emploi, vraiment?

### *L'offre de formation continue d'être insuffisante*

Jean Christophe Schwaab (17 avril 2007)

Il y a seulement quelques mois, il suffisait d'évoquer le «plein emploi» pour être la risée de nombreux décideurs. Mais, alors que le taux de chômeurs inscrits vient à peine de passer en-dessous de 3%, le «plein emploi» est sur toutes les lèvres et toutes les manchettes. Si l'embellie est indéniable, on ne peut pas vraiment parler de situation de plein emploi. En effet, 3% est encore un taux considérable et ce chiffre ne prend en compte ni les sans-emploi non inscrits, ni ceux ayant perdu leurs droits, ni les personnes en situation de sous-emploi. En outre, les difficultés des jeunes à accéder à la formation et à l'emploi sont encore une réalité. L'OFS vient de confirmer que le nombre de nouvelles places de formation croît nettement moins vite que celui du nombre de jeunes susceptibles de les occuper et que le nombre de ceux qui sont restés sur le carreau dépasse 17'000. Pourtant, si les efforts déployés pour parrainer, coacher, encadrer ou motiver les jeunes sont conséquents, rien - ou si peu - n'est fait pour encourager les entreprises à

créer des places de formation. Cela n'a rien d'étonnant, car bien des experts de la formation professionnelle continuent à marteler que, si les entreprises ne sont, toujours selon l'OFS (*Recensement des entreprises 2005*), que 17,8% à former, c'est parce qu'elles savent très bien ce qu'elles font.

«*L'offre en place d'apprentissage reflète les besoins à plus long terme du marché du travail*», peut-on ainsi lire dans une brochure de l'OFFT (*La formation professionnelle en Suisse 2006 - faits et données chiffrées*) [disponible sur la toile](#). La pénurie de main d'œuvre qui sévit dans certaines branches révèle la vacuité d'une telle formule. Cela démontre aussi le chemin que l'OFFT a encore à parcourir pour admettre non seulement qu'il y a un problème de places de formation, mais aussi que la confiance aveugle aux lois du marché ne mène qu'à une impasse. Par exemple, les manufactures horlogères, qui ont totalement négligé la

formation durant les années de crise, rivalisent d'annonces pour attirer les horlogers bien formés et montent en quatrième vitesse des modules de formation en collaboration avec les pouvoirs publics, pour que des jeunes sans solution à la sortie de l'école obligatoire puissent entrer dans cette carrière,. D'autres branches, notamment dans l'industrie, commencent aussi à se plaindre du manque de main d'œuvre qualifiée. Sans que l'ampleur de leurs plaintes n'égale celle des années 1999 - 2001 (où plus de 35% des entreprises du bâtiment et 22% de celles de l'industrie disaient souffrir de la pénurie, contre 22%/12% actuellement selon le département de recherche conjoncturelle KOF de l'EPFZ) - le taux de chômage était alors inférieur à 2% - la pénurie est une menace désormais réelle.

Il est donc évident que le marché est incapable de prévoir à long terme ses besoins de formation. Et que des incitations étatiques à former restent nécessaires.